

CULTURE MONTRÉAL
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2023

CULTURE MONTRÉAL
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Résultats	7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Culture Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Culture Montréal (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité de l'organisme, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport d'activité est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport d'activité, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Boily, Handfield CPA INC⁽¹⁾

Montréal, le 16 octobre 2023

¹ Par Yvon Gélinas, CPA auditeur

CULTURE MONTRÉAL

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

7

	2023	2022
PRODUITS		
Subventions de fonctionnement (annexe A)	778 995 \$	711 705 \$
Produits autonomes (annexe B)	31 268	64 612
Subventions projets (annexe C)	-	306 800
	810 263	1 083 117
CHARGES		
Fonctionnement (annexe D)	666 986	631 431
Production (annexe E)	18 671	22 668
Communications (annexe F)	13 925	66 731
Projet Alliages - Coûts directs (annexe G)	761	61 625
Projets spéciaux (annexe H)	83 186	279 907
	783 529	1 062 362
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	26 734	20 755
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	19 358	14 712
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	7 376 \$	6 043 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CULTURE MONTRÉAL**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

8

			2023	2022
	Investi en immobili sations	Non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	32 614 \$	50 484 \$	83 098 \$	77 055 \$
Excédent des produits sur les charges	(19 358)	26 734	7 376	6 043
Acquisitions d'immobilisations	13 004	(13 004)	-	-
SOLDE À LA FIN	26 260 \$	64 214 \$	90 474 \$	83 098 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CULTURE MONTRÉAL


BILAN

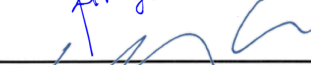
30 JUIN 2023

9

	2023	2022
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	501 063 \$	158 375 \$
Débiteurs (note 3)	13 377	32 356
Subventions à recevoir	50 000	60 000
Frais imputables au prochain exercice	1 456	1 327
	565 896	252 058
IMMOBILISATIONS (note 4)	26 260	32 614
	592 156 \$	284 672 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	29 955 \$	35 757 \$
Adhésions des membres perçues d'avance	7 418	7 072
Apports reportés (note 7)	464 309	158 745
	501 682	201 574
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	26 260	32 614
Non affecté	64 214	50 484
	90 474	83 098
	592 156 \$	284 672 \$

Au nom du conseil d'administration,


_____, administrateur


_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CULTURE MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

10

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	7 376 \$	6 043 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	19 358	14 712
	26 734	20 755
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	18 979	(18 321)
Subventions à recevoir	10 000	33 000
Frais imputables au prochain exercice	(129)	1 747
Créditeurs	(5 802)	(11 927)
Adhésions des membres perçues d'avance	346	(60)
Mandat Ville de Montréal perçu d'avance	-	(20 000)
Apports reportés	305 564	(391 682)
	328 958	(407 243)
	355 692	(386 488)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(13 004)	(11 790)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	342 688	(398 278)
ENCAISSE AU DÉBUT	158 375	556 653
ENCAISSE À LA FIN	501 063 \$	158 375 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Culture Montréal est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

À des fins purement culturelles, sociales et éducatives et sans intention de gains pécuniaires pour ses membres, ses objectifs sont les suivants :

favoriser le droit à la culture pour tous les citoyens et toutes les citoyennes;

accroître le rôle de la culture comme élément moteur du développement de la Ville de Montréal;

contribuer à l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle par la mise en valeur de sa créativité, de sa diversité culturelle et de son rayonnement national et international;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions;

organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de l'adhésion des membres sont constatés linéairement sur la durée de l'adhésion.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans

Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme occupe, à titre gracieux, des locaux fournis par la Ville de Montréal et a recours aux services de nombreux bénévoles. Ces opérations sont comptabilisées si la juste valeur de ces biens et services peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si ces biens et services auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Taxes de vente à recevoir	11 739 \$	32 163 \$
Adhésions et autres à recevoir	1 638	193
	13 377 \$	32 356 \$

4. IMMOBILISATIONS

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement informatique	35 524 \$	20 906 \$	14 618 \$
Mobilier et équipement de bureau	50 267	38 625	11 642
	85 791 \$	59 531 \$	26 260 \$

5. EMPRUNTS BANCAIRES

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ avec le programme Solutions Libre-affaires Visa Desjardins portant intérêt au taux préférentiel majoré de 5%. Au 30 juin 2023, le crédit autorisé était inutilisé.

De plus, l'organisme dispose d'un financement préautorisé de 50 000 \$ avec AccèsD qui est disponible sur demande avec un taux d'intérêt négociable au moment de l'octroi du prêt. Au 30 juin 2023, le crédit autorisé était inutilisé.

6. CRÉDITEURS

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	6 714 \$	17 263 \$
Vacances à payer	23 241	18 494
	29 955 \$	35 757 \$

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement et divers projets pour la réalisation de la mission de l'organisme selon la durée de l'entente triennale échéant en 2024. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 30 juin 2022	Montants encaissés	Constatés à titre de produits	Solde au 30 juin 2023
Ministre de la Culture et des Communications	158 745 \$	895 564 \$	590 000 \$	464 309 \$

8. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

L'organisme occupe des locaux administratifs, fournis par la Ville de Montréal, à titre gracieux jusqu'au 30 novembre 2026. Un montant de 44 495 \$ a été enregistré simultanément dans les produits de subventions et dans les charges de fonctionnement pour l'exercice terminé le 30 juin 2023, qui correspond à la juste valeur sur le marché pour des locaux similaires.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 30 juin 2023.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit par ses débiteurs et ses subventions à recevoir. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

CULTURE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

15

	2023	2022
ANNEXE A		
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
Ministère de la Culture et des Communications	590 000 \$	569 000 \$
Ville de Montréal	100 000	100 000
Conseils des arts et lettres du Québec (CALQ)	44 500	18 000
Ville de Montréal- Loyer gratuit (note 8)	44 495	24 705
	778 995 \$	711 705 \$

ANNEXE B

PRODUITS AUTONOMES

Adhésions des membres	15 188 \$	16 116 \$
Intérêts	8 367	1 319
Frais d'inscription - colloque	5 673	6 296
Divers	1 285	746
Dons	755	1 135
Ville de Montréal - projets	-	20 000
Commandites	-	19 000
	31 268 \$	64 612 \$

ANNEXE C

SUBVENTIONS PROJETS

Ville de Montréal (projet étude)	- \$	200 000 \$
Ville de Montréal (projet alliages)	-	100 000
Conseils des arts et lettres du Québec (CALQ) - forum	-	6 800
	- \$	306 800 \$

CULTURE MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

16

	2023	2022
ANNEXE D		
FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	443 128 \$	473 718 \$
Honoraires professionnels	129 489	80 124
Loyer (note 8)	44 495	24 705
Frais de bureau	29 734	29 627
Frais de déplacement, représentation et réunions	11 613	10 445
Télécommunications	6 945	11 264
Intérêts et frais bancaires	1 582	1 548
	666 986 \$	631 431 \$

ANNEXE E

PRODUCTION

Assemblée générale	13 820 \$	8 749 \$
Rencontres membres et comités	2 850	1 924
Commissions permanentes	2 001	11 995
	18 671 \$	22 668 \$

ANNEXE F

COMMUNICATIONS

Photocopies / Impressions / Abonnements et placements médi	6 883 \$	5 520 \$
Honoraires des sous-traitants	3 612	5 673
Campagnes électorales	1 935	42 825
Site Web	1 097	4 440
Balado - Francophiles	398	236
Image de marque et identité	-	6 987
Télécommunications	-	1 050
	13 925 \$	66 731 \$



CULTURE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

17

2023 2022

ANNEXE G

PROJET ALLIAGES - COÛTS DIRECTS

Fournitures et logiciel	761 \$	1 060 \$
Honoraires	-	54 376
Frais de représentation	-	5 417
Communications	-	772
	761 \$	61 625 \$

ANNEXE H

PROJETS SPÉCIAUX

20ième anniversaire	62 414 \$	32 559 \$
Colloque	17 840	30 740
Mandat CALQ	2 932	-
Études et recherches	-	216 124
Développement des connaissances	-	484
	83 186 \$	279 907 \$